



La gestation pour autrui...
Créer des couches de protection, rendre
cette expérience positive...

Par Souad Dreyfus

Les faits sur la stérilité.

- L'un des désirs universels que nous partageons en tant qu'êtres humains est le désir d'avoir des enfants. La plupart d'entre nous pense que pouvoir avoir des enfants quand nous sommes prêts est un dû.
- Malheureusement, la stérilité touche 1 couple sur 7 au Royaume-Uni (3,5 millions de gens), selon la Société européenne pour l'embryologie et la reproduction humaine (ESHRE - European Society for Human Reproduction and Embryology).
- Une femme sur sept en France consultera un médecin pour un problème de stérilité durant sa vie.
- Un traitement pour la stérilité ne convient pas à certains couples. Ils se tourneront vers le don de sperme ou d'ovules et/ou vers la maternité pour autrui pour obtenir de l'aide dans la conception d'un enfant.

Quel type de maternité pour autrui ?

- Sur les deux types de maternité pour autrui, la gestation pour autrui est la plus sûre pour les parents intentionnels, et plus respectueuse pour la femme porteuse.
- Maternité pour autrui traditionnelle (appelée procréation pour autrui) : Une femme utilise ses propres ovules qui sont fertilisés par le père intentionnel ou le donneur de sperme en utilisant une insémination intra-utérine. Dans ce cas, la mère porteuse est la mère biologique, mais elle accepte que les parents intentionnels adoptent le bébé. Comme la mère porteuse utilise ses propres ovules dans la méthode traditionnelle, les parents intentionnels doivent attendre pendant la grossesse, jusqu'à la naissance, pour être sûrs que la mère porteuse abandonnera ses droits sur l'enfant. Ceci constitue un risque de déception pour les parents intentionnels, ainsi qu'un investissement financier conséquent.
- Maternité pour autrui gestationnelle (appelée gestation pour autrui) : La femme porteuse (appelée gestatrice) reçoit un transfert d'embryons conçus par Fécondation In Vitro pour être enceinte. Les ovules utilisés dans ce type de maternité pour autrui ne sont pas ceux de la gestatrice. Le sperme utilisé est celui du père intentionnel ou d'un donneur. La gestatrice n'a aucun lien génétique avec l'enfant qui naît d'une gestation pour autrui. Comme dans ce cas la gestatrice n'offre aucune contribution génétique, les parents intentionnels peuvent profiter de la grossesse et de la naissance. Le risque relatif des deux parties est minime car les parents intentionnels sont les parents légaux de l'enfant.



La gestation pour autrui :

Les points à respecter impérativement !

- Ne pas travailler avec une femme de moins de 21 ans.
- Ne pas travailler avec une femme qui n'a jamais donné naissance à un enfant.
- Ne pas travailler avec une femme qui fume, qui boit, qui se drogue, ou qui a des antécédents criminels.
- Ne pas travailler avec une femme dont la seule motivation est l'argent.
- Ne pas omettre l'évaluation psychologique.
- Ne pas utiliser une convention téléchargée sur Internet, sans conseils légaux.
- Ne pas compter sur le consentement de votre docteur pour protéger vos droits.
- Ne pas travailler avec une gestatrice qui vit dans un État où les conventions de gestation pour autrui ne peuvent pas être mises en œuvre.
- Ne pas rémunérer votre gestatrice directement.

L'importance de l'aide de professionnels.

- Une expérience positive dans le cadre de la gestation pour autrui commence par la création de couches de protection... Les parents intentionnels doivent s'entourer de plusieurs équipes de professionnels formés pour les aider à minimiser les risques liés au processus de gestation pour autrui.
- Des agences
- Des psychologues
- Des spécialistes de la stérilité
- Des avocats
- Des dépositaires légaux
- Des agents d'assurance



Les agences.

- Les agences effacent le stress de tous les jours en rapport au traitement médical et à la grossesse en organisant le processus.
- Les agences sont formées pour trouver une gestatrice adéquate en peu de temps.
- Les agences ont appris à sélectionner les gestatrices (vérification des antécédents criminels et financiers)
- Les agences ne sont pas timides et abordent des sujets délicats (Pouvons-nous assister à l'accouchement ? Cessera-t-elle toute relation quand on le lui demandera ?, etc.)
- Les meilleures agences ont facilité de nombreuses naissances et elles savent comment aider quant à la séparation et à la transition après la naissance.
- Les agences sont liées, par le contrat que vous signez avec elles, à garder vos informations confidentielles.

Les psychologues.

- Les psychologues vous aideront à vous assurer que la gestatrice est la candidate idéale pour la gestation pour autrui.
- Les psychologues offrent aux gestatrices potentielles et aux parents intentionnels un environnement sûr pour explorer ce qui est attendu d'eux, physiquement et émotionnellement.
- Les psychologues permettront aux parents intentionnels d'effectuer un jeu de rôle pour qu'ils puissent comprendre comment ils se sentiront quand la gestatrice sera enceinte.
- Les psychologues indiqueront les limites émotionnelles qui sont appropriées entre les parents intentionnels et les gestatrices potentielles, et ils fourniront leur aide pour savoir comment ne pas dépasser ces limites.
- Les psychologues aideront la gestatrice à gérer ses émotions après la naissance, quand l'enfant est parti avec les parents intentionnels.
- Les psychologues sont tenus par la loi de garder confidentielles toutes les informations psychologiques, y compris vos coordonnées.

Le spécialiste de la stérilité.

- Vous avez le droit d'être informés. Parlez à votre médecin, soyez informés autant que possible avant le processus de FIV/gestation pour autrui, y compris les essais et médicaments adéquats, ainsi que les procédures médicales.
- L'endocrinologue de reproduction vous donnera les informations médicales pertinentes sur votre donneuse d'ovules ou gestatrice, et pourquoi cette personne est une bonne candidate, ou pourquoi vous ne devriez pas compter sur cette personne.
- Demandez des formulaires de consentement, comprenez vos options, et soyez clairs sur vos choix (les embryons non utilisés lors de la procédure initiale peuvent être jetés, utilisés pour la recherche, donnés à un autre couple, ou stockés pour une utilisation future.)
- Les endocrinologues de reproduction sont tenus par la loi de garder confidentielles toutes les informations médicales, y compris vos coordonnées.

L'avocat.

- La loi diffère selon les régions. Examinez la loi où votre gestatrice réside.
- Votre avocat doit être un expert en reproduction.
- Ne trouvez pas votre convention de gestation pour autrui sur Internet. Souvent, elles ne protègent pas les droits des parents intentionnels. Votre avocat aura étudié un texte de convention à travers ses années d'expérience et de connaissances de la jurisprudence qui définit la reproduction assistée.
- Les parents intentionnels et la gestatrice doivent avoir deux conseillers légaux différents.
- Votre avocat est tenu par la relation avocat-client à ne divulguer aucune information sur la représentation de tout tiers, à moins que vous ne lui en donniez la permission.

Les dépositaires légaux.

- Le dépositaire légal est une personne qui conservera votre argent dans un compte assuré pour rémunérer les personnes qui vous aident dans votre parcours.
- Le dépositaire légal est tenu de dépenser l'argent conformément à la convention que vous signez qui aborde le don d'ovules ou la gestation pour autrui.
- Le dépositaire légal est tenu de vous fournir la comptabilité de l'argent que vous déposez et de l'argent qui est dépensé en votre nom.
- Les frais de votre gestatrice, ainsi que les autres dépenses de tous les jours, doivent être gérés par un dépositaire légal indépendant.
- Comme le dépositaire légal est indépendant, il ou elle peut suivre les termes de la convention de gestation pour autrui sans favoriser l'une des parties.
- Le dépositaire légal vous remboursera de l'argent restant dans le compte après la fin de la procédure.
- Assurez-vous que votre dépositaire légal est sous contrat et assuré.
- Le dépositaire légal vous donne la liberté de ne pas avoir à communiquer directement avec la gestatrice au sujet de la compensation des frais définis par la convention.

L'assurance.

- Vous devez comprendre les responsabilités médicales que vous devrez peut-être affronter dans l'accord de gestation pour autrui.
- L'agence et l'avocat peuvent vous aider à comprendre le côté assurance de votre convention.
- La gestatrice a-t-elle une assurance ?
- Si oui, l'assurance couvre-t-elle la gestation pour autrui ? Ou uniquement les complications ?
- Comme le niveau d'assurance augmente, vos frais financiers pour ses dépenses médicales diminuent.



L'hôpital

- Une équipe hospitalière informée est essentielle pour la naissance d'un enfant dans le cadre de la gestation pour autrui.
- L'agence peut vous aider à décider quel hôpital vous soutiendra dans votre parcours.
- Parlez avec votre avocat et avec la gestion des cas de l'hôpital. L'avocat s'assurera que vous êtes traités en tant que les parents de l'enfant quand vous viendrez aux États-Unis pour la naissance.
- Vous partagerez une copie de votre convention de gestation pour autrui avec eux, afin qu'ils sachent qui autorisera le traitement médical pour l'enfant.
- Visitez l'hôpital. Assurez-vous de vous sentir bien dans les locaux et avec les employés.
- Un bon hôpital aura un département de soins néonataux disponible en cas d'urgences. En tant que parents, vous devriez avoir l'assurance que votre enfant sera traité rapidement et avec professionnalisme.



Open Arms Consultants. Inc

▶ Souad Dreyfus est la créatrice/fondatrice d'Open Arms Consultants, Inc., la plus grande agence indépendante de gestation pour autrui et de dons d'ovules en Floride. Souad fournit expertise et empathie, car elle a été formée par un endocrinologue de reproduction. Elle est membre de l'American Society for Reproductive Medicine, de RESOLVE, de l'American Fertility Association, et est l'un des membres fondateur et la directrice actuelle de la Egg Donation and Surrogacy Professional Association, et elle est agréée par l'État de New York pour la banque de tissus.

▶ 5620 Tara Blvd. Suite 201

▶ Bradenton, FL 34203

▶ Tél : 941-741-4994

▶ www.openarmsconsultants.com

